

Message 2023-DIME-102

9 janvier 2024

Crédit additionnel en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit additionnel de 37 996 972 francs pour poursuivre les travaux d'agrandissement et de restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (BCU-Centrale). Ce crédit additionnel s'explique d'une part par le fait que la substance historique à conserver est moins bonne que prévu et que des montants et réserves trop faibles ont été prévues à cet effet dans le budget initial, et d'autre part, par des déménagements imprévus et conséquents pour le matériel et les livres de la BCU.

Table des matières

1	Introduction	2
2	Etat d'avancement du chantier	2
3	Contexte et chronologie de l'évolution des coûts	3
3.1	Rapport de l'audit sur les surcoûts	4
3.2	Rapport de l'Inspection des finances (IF)	4
3.3	Démarches du Service des bâtiments pour la conduite du projet	5
4	Présentation des coûts supplémentaires	5
5	Evolution des coûts	7
5.1	Frais annexes – impact des déménagements urgents	7
5.2	Devis général	7
6	Calendrier	8
7	Referendum	9
8	Conclusion	9

1 Introduction

En date du 31 août 2017, le Grand Conseil a octroyé un crédit d'engagement de 60 000 000 francs (pour un coût global estimé alors à 79 000 000 francs) en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU-Centrale ci-après la BCU) (ROF 2018_009). Le crédit a été accepté à plus de 80 % en votation populaire le 10 juin 2018.

En cours depuis janvier 2021, les travaux d'agrandissement et de restructuration de la BCU se termineront au deuxième semestre 2025, avec une ouverture au public prévue à la rentrée académique de 2026. Cependant, le crédit d'engagement s'avère insuffisant pour répondre aux impondérables qui se présentent durant les travaux et pour garantir la qualité d'un tel ouvrage. Afin de terminer les travaux et assurer les volets fonctionnels et techniques du futur bâtiment, un crédit additionnel est nécessaire.

2 Etat d'avancement du chantier

Déposée en mai 2018, la demande d'autorisation de construire a abouti en janvier 2021, conditionnée d'un dossier de charges au permis conséquent. Sur le site de la BCU, les travaux préliminaires de démontage, désamiantage et sondage ont été effectués de février à septembre 2021. Vu l'impossibilité d'intervenir sur le bâtiment pendant son exploitation, une majorité des sondages n'ont pas pu se faire avant pour des raisons d'accessibilité et de risques pour la santé liés à la forte présence d'amiante. De ce fait, certains aléas, comme des instabilités structurelles ou des façades dévoilant une molasse dégradée, ne sont apparus qu'en phase de travaux (v. explications détaillées dans les chapitres suivants du message).

En 2020, le Conseil d'Etat décidait de déménager l'entier du stockage de la BCU, notamment au vu du risque d'effondrement des dalles existantes des magasins de stockage des livres du bâtiment de 1910 (MG) et pour pouvoir débuter le chantier. Le réaménagement de deux halles industrielles dans la zone de la Maillarde à Romont (propriété de l'Etat de Fribourg) a été réalisé en urgence pour accueillir dès octobre 2019 le stockage provisoire des livres sur une surface de 2800 m² de double hauteur soit 5600 m² de stockage dont une réserve de place pour 5 années (BCU-Romont). Ces lieux ont été adaptés et la BCU-ROM a été entièrement meublée (étagères de stockage qui seront en principe récupérées dans le futur Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) à Givisiez pour les autres institutions). Ces travaux sont devenus impératifs après l'abandon par le Conseil d'Etat en octobre 2018 du projet du SIC sur le site de Domdidier pour permettre le développement industriel de la parcelle prévue avec de nombreux emplois à la clef. Pratiquement tous les travaux de déménagements ont été confiés à une entreprise spécialisée avec du personnel de la BCU pour l'encadrer. Concernant cette période transitoire, les locaux de la BCU-Beauregard, déjà loués depuis 2001, ont été adaptés pour les services au public et des locaux à la BCU-Polytype ont été loués pour y installer les bureaux de près de 70 collaborateurs/-trices.

Les travaux de terrassements et les travaux spéciaux ont démarré en janvier 2022 pour s'achever en novembre. Les phases de construction des structures en béton au-dessus des radiers s'échelonnent depuis l'automne 2022.

La construction a atteint le niveau du terrain à l'été 2023. Depuis lors, la construction des étages extérieurs qui déterminera l'emprise définitive au bâtiment a suivi et les travaux de second œuvre puis les finitions et la préparation de la mise en exploitation auront lieu jusqu'en 2026.

3 Contexte et chronologie de l'évolution des coûts

Pour rappel, le crédit d'engagement octroyé par le Grand Conseil le 31 août 2017 se composait de la manière suivante :

Coût total (bâtiment et frais annexes)	79 000 000
Crédit d'étude accordé par le Grand Conseil le 8 avril 2014	-4 000 000
Montant des subventions fédérales estimées sur la base de l'avant-projet	-15 000 000
Crédit d'engagement	60 000 000

Ces chiffres avaient été articulés sur la base d'un devis général. Celui-ci se présentait comme suit :

0 Terrain		0
1 Travau	x préparatoires	4 200 000
2 Bâtime	nt	61 720 000
3 Equipe	ments d'exploitation	2 510 000
4 Aména	gements extérieurs	600 000
5 Frais s	econdaires	4 660 000
6 Mobilie	r	2 310 000
Total bâtime	nt ±10 %	76 000 000
En outre, les	frais annexes sont budgétés comme suit :	
Frais de dém	énagement des livres (part de stockage transitoire)	760 000
Frais déména	250 000	
Réfection qua	450 000	
Autres frais a	nnexes, exceptionnels ou imprévus*	1 540 000
Total		3 000 000

^{*} soit 2 % du coût prévisionnel du bâtiment

L'interruption des études à plusieurs reprises en raison d'oppositions et de discussions complexes avec les voisins ainsi que des changements parmi les personnes clefs du projet au niveau du Maître de l'ouvrage au Service des bâtiments (SBat) et des mandataires responsables des coûts ont eu pour conséquences des difficultés dans le traçage des décisions liées au calcul du devis général. Avec la nouvelle méthode dont le cadre est déterminé par l'Ordonnance sur les projets immobiliers importants de l'Etat et sur la Commission d'examen des projets immobiliers de l'Etat (OPIC) adoptée par le Conseil d'Etat à la fin 2021, les crédits nécessaires seront désormais déterminés au moment où au moins 70 pour cent de toutes les offres auront été présentées – ce qui engendre des montants plus réalistes qu'avec l'ancienne méthode notamment pour des bâtiments historiques en mauvais état.

Ainsi, il a fallu vider entièrement la BCU pour débuter les travaux en janvier 2021 et, en raison des problèmes de sécurité (risque d'effondrement des dalles des magasins de stockage), le Conseil d'Etat s'est vu contraint de trouver urgemment une solution de stockage provisoire des livres à Romont (BCU-ROM) sur le site de la Maillarde, qui est depuis devenu propriété de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). Les déménagements ont eu lieu en 2020 avec une réserve d'espace de stockage pour 5 ans.

Pour la BCU, des dépassements des coûts par rapport aux montants estimés au devis général étaient vraisemblables. En février 2022, la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (ci-après DIME) a mandaté une société externe pour effectuer un audit du projet et du suivi des coûts et demandé le préavis de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil (CFG). L'Inspection cantonale des finances (IF) a également procédé à un examen. Le rapport d'audit de la société externe et le rapport de l'IF ont été présentés

le 10 novembre 2022 à la Commission de bâtisse (ci-après COBA) puis à la Commission des finances et de gestion (ci-après CFG) du Grand Conseil. Une synthèse des conclusions du rapport d'audit est présentée ci-après.

Concernant les subventions fédérales, le montant de 15 millions n'est pas modifié en lien avec les surcoûts car il s'agit d'une subvention qui se base sur un forfait aux m² lesquels n'ont pas augmenté.

Aujourd'hui, il est nécessaire de recourir à un crédit additionnel pour permettre le financement complet des travaux.

3.1 Rapport de l'audit sur les surcoûts

En collaboration avec l'IF, un auditeur externe a été mandaté pour reprendre l'historique du projet et clarifier les raisons ayant mené aux surcoûts. Dans son rapport, l'auditeur relève deux phases-clés ayant joué un rôle important dans l'organisation du projet.

La première phase précède le concours d'architecture de 2009/2010, époque à laquelle aucune détermination sur le foncier respectivement la propriété foncière n'avait pu être établie. Elément majeur pour le développement du projet, le cadre géographique initial a été réduit et a nécessité la révision du projet « à la baisse », en raison de l'impossibilité d'acquérir une parcelle voisine pour le projet comme prévu lors du concours d'architecture. La seconde phase est celle d'avant-projet (2014–15), à l'issue de laquelle le montant du budget a été réduit de 83 000 000 à 75 000 000 francs, malgré les modifications de projet pour combler les surfaces perdues avec, notamment, l'ajout d'un étage et la construction en limite de parcelle. Les mandataires n'ont alors pas fait preuve d'une communication claire et d'un devoir d'avis suffisant envers le maître d'ouvrage. Sur le plan de la gestion des risques, aucune étude n'a été établie ni mesure mise en place pour pallier d'éventuels risques encourus.

Pour structurer son analyse, l'auditeur a catégorisé les différents surcoûts. Il a fait la distinction entre ce qui aurait pu être évité ou identifié au moment de l'établissement du devis général en 2017, ce qui était difficilement identifiable à ce moment-là et ce qui ne pouvait pas être identifié. De manière globale, les coûts additionnels sont constitués de travaux supplémentaires, de provisions pour risque et de réserves supplémentaires.

Du côté du mandataire architecte, exerçant en tant que direction générale du projet (DGP), des sources de risques ont également été relevées sur les plans de la communication et des prestations. En tant que DGP, il doit se référer aux devoirs de diligence et de mise en garde envers le maître d'ouvrage. L'impossibilité de maintenir le coût d'ouvrage n'a pas été suffisamment clarifiée et communiquée dès les premiers devis estimatifs, tout comme la nécessaire révision du programme du projet. Dans leur message accompagnant le devis estimatif du 23 octobre 2015 accepté par le MO, les architectes affirmaient respecter le montant plafond « sans toucher la substance du projet, ni son fonctionnement, (...) grâce aux optimisations de projet ».

L'auditeur relève la constitution d'une « réserve absolument insuffisante dans le devis général » ainsi que des « choix discutables quant à l'attribution de travaux à certains CFC », qui pourraient être la source de la difficulté de comparaison des ratios francs/m² avec d'autres projets.

Etant donné la complexité du chantier qui n'est pas encore complètement maîtrisée, l'auditeur conseille fortement de considérer une réserve importante afin de couvrir les risques encore non-identifiés et d'éviter une seconde demande de crédit additionnel.

3.2 Rapport de l'Inspection des finances (IF)

Parallèlement à l'audit externe, l'IF a effectué une analyse de situation. Sa révision a été menée entre mars et septembre 2022. Elle a estimé un coût final de l'ouvrage à 114 400 000 francs, comprenant un montant de 6 9300 000 francs pour des déménagements urgents, alors que le devis général était estimé à 79 000 000 francs, soit une différence de 35 400 000 francs. Dans son rapport, l'IF met en évidence « l'absence de véritable plan de continuité des projets lors de départs d'architectes cantonaux ou de chefs de projets » et le manque de clarté dans la répartition des responsabilités entre le maître de l'ouvrage et ses mandataires. Les projets d'une telle envergure doivent faire l'objet notamment de processus établis, d'analyses des risques, de livrables standardisés, ce pour chaque étape clé. L'IF relève que les coûts présentés correspondent aux coûts du projet, et que les surcoûts découlent de travaux liés à des prestations supplémentaires, à la prise en compte de frais de déménagement extraordinaires et à la constitution d'une nouvelle réserve pour divers et imprévus.

Les recommandations de l'IF sont classées en trois niveaux d'importance – haute, moyenne et basse – tenant principalement compte du facteur de risque sous-jacent. Les recommandations d'importance majeure concernent :

- > La mise en place d'un plan de continuité.
- > La clarification des responsabilités entre maître d'ouvrage et mandataires.
- > La prise en compte des risques financiers dans les projections des coûts.
- > L'établissement d'une documentation standardisée pour la gestion de projet.

L'IF enjoint en particulier au SBat d'établir un manuel de projet intégrant ses recommandations, qui ferait office de document de référence en apportant une démarche standardisée pour la mise en œuvre des prestations et pour la communication au sein des organes de projets.

3.3 Démarches du Service des bâtiments pour la conduite du projet

Pour répondre à ces recommandations, le SBat a pris les mesures suivantes :

- > définition plus précise des responsabilités des acteurs au sein du projet. Mensuellement, un groupe de travail, composé de représentants des utilisateurs, des mandataires et du maître d'ouvrage examine l'avancement du projet en interrogeant la qualité (répondre aux besoins de l'usage), les coûts et les délais ;
- > instauration d'une gestion des risques identifiant les mesures nécessaires à prendre pour restreindre les impacts sur les coûts et les délais ;
- > mise en place d'un livrable « Rapport suivi de chantier » monitorant l'avancement de la réalisation et la gestion des coûts à l'attention de la Commission de bâtisse ;
- > élaboration d'un manuel de projet clarifiant non seulement les procédures étatiques mais aussi l'organisation des parties prenantes.

4 Présentation des coûts supplémentaires

Pour faciliter leur compréhension, les surcoûts ont été regroupés en chapitres. Les montants ci-dessous s'inscrivent dans le cadre de l'audit et incluent la TVA. Le total s'élève à 37 996 972 francs.

Type de coûts supplémentaires	Montant	Explications
Sous-estimation du devis général	3 739 000	Les premières offres pour les travaux de gros œuvre se sont révélées supérieures aux montants budgétisés, entraînant non seulement la consommation des postes accordés pour les travaux techniques (CVSE) mais aussi la consommation de la plus grande partie de la réserve du devis. Ce montant sera dédié à la reconstitution de la réserve initiale, répondant ainsi aux recommandations de l'IF.
Entretien	1 461 000	Il s'agit de la rénovation des façades en pierre naturelle et des travaux en toiture du corps central et des ailes Est et Ouest de l'édifice. Ces travaux ont été planifiés antérieurement et donc indépendamment du projet d'extension et de réfection de la BCU. Afin d'optimiser les interventions, ces travaux ont été intégrés au projet.
Adaptations du projet	1 357 000	Des adaptations sont nécessaires pour assurer le contrôle des accès intérieurs ainsi que pour les infrastructures informatiques qui connaissent une évolution des standards et une augmentation importante du coût du matériel. Leurs fournitures ont augmenté en moyenne de 15 % depuis 2017.
Exigences du chantier	3 654 000	Se situant dans un cadre urbain dense, le projet d'extension de la BCU se réalise sur une parcelle exigüe. Ces conditions complexes occasionnent des frais d'installation et d'aménagement de chantier qui sont difficilement anticipables : > Un concept de sûreté plus soutenu aux abords du chantier a été mis en place.

Type de coûts supplémentaires	Montant	Explications
		 la mise en place d'une seconde grue sur portique s'est avérée indispensable afin d'assurer les flux des piétons, des véhicules, des transports publics TPF mais aussi l'accès du chantier aux poids lourds. D'autre part, et en accord avec le Service des biens culturels (SBC), l'avancement du chantier a mis en évidence l'importance de réaliser une rénovation plus conséquente sur le patrimoine existant, comme les façades ou la verrière de la salle de lecture.
Exigences du voisinage	1 484 000	Afin de réduire l'impact sur la parcelle voisine et au vu des résultats de la fouille, le projet a opté pour une réalisation d'enceinte de fouille en parois moulée représentant une plus-value. Par ailleurs, la construction en limite de propriété occasionne des prestations plus complexes et donc onéreuses.
Développement durable – label SNBS	1 364 000	Afin que la BCU réponde au mieux aux contraintes environnementales actuelles, le projet a renforcé non seulement les questions thermiques de l'enveloppe du bâtiment, mais aussi les conditions intérieures (ventilation, acoustique, etc)
Modifications des travaux selon les contraintes imprévues de l'existant	10 867 000	Les travaux de transformation initialement prévus se sont fortement complexifiés car: > La phase de démolition a dévoilé des particularités structurelles nécessitant des renforcements des bâtiments existants de 1910 comme les dalles ou les façades; > Le terrassement quant à lui, a montré un terrain peu stable; > La mise à nu des façades a présenté une molasse abimée.
Gestion des risques prévisibles	7 994 000	Malgré l'engagement des travaux et la connaissance du site, la réalisation de la BCU présente encore un niveau de complexité élevé non seulement par son contexte urbain mais aussi par son enjeu patrimonial. L'intrication du site oblige des interventions provisoires pour réaliser le projet par phases intermédiaires selon les parties d'ouvrages. Par ailleurs, le raccord entre l'édifice existant et la nouvelle extension est un enjeu pouvant réserver aussi des imprévus. De plus, l'avancement des travaux révèlent des faiblesses structurelles des parties d'ouvrages existantes nécessitant des interventions majeures pour y remédier. Ce risque s'atténuera au printemps 2024, à la fin du gros-œuvre. Les travaux suivants celui-ci comportent encore des enjeux et des risques importants qui justifient la constitution d'une réserve conséquente. Dès lors, en se basant sur la norme SIA 115¹, une précision de chiffrage est intégrée sur l'ensemble du devis afin de pouvoir les gérer.
Déménagement urgent (frais annexes)	6 076 972	Le déménagement à Romont en 2019 et 2020 a dû être réalisé dans l'urgence sans pouvoir respecter l'ordre logique de stockage. D'autre part, une contrainte importante a dû être respectée pour les étagères mobiles de double hauteur impliquant une répartition uniforme des poids des livres entre l'étage du rez-de-chaussée et le 1er étage, tout en tenant compte de la réserve de 5 ans pour les accroissements. Ce montant comprend les travaux d'adaptation de la BCU-Beauregard et de la BCU-Polytype y compris les déménagements.
TOTAL TTC	37 996 972	

Le montant total ci-dessus, toutes taxes comprises est calculé sur le taux de TVA de 7,7 %. Le devis n'anticipe pas l'augmentation de la TVA de 0,4 % qui sera effective dès le 1^{er} janvier 2024.

¹ La norme SIA 115 traite des coûts dans le bâtiment et spécifie les différentes particularités relatives aux chiffrages.

5 Evolution des coûts

Pour rappel, en se référant au chapitre 3 de ce message, le montant du crédit d'engagement initial octroyé est de 79 000 000 francs qui était réparti de la sorte :

Frais annexes	3 000 000
Devis général du projet en 2017	76 000 000

5.1 Frais annexes – impact des déménagements urgents

Les frais annexes ne font pas partie du devis général et sont par conséquent présentés séparément. Le tableau suivant présente le devis de référence de 2017, les coûts additionnels (selon frais effectifs) et le total sous la forme d'un devis révisé.

Pour répondre rapidement à la question de la sécurité, ce dépassement a été financé par le crédit d'engagement de 2017; le crédit additionnel vient ainsi régulariser la situation. Pour information, il est prévu que l'emménagement de la BCU (retour sur le site central et au SIC) sera financé par un crédit d'engagement pour préparer, déménager et stocker provisoirement, ainsi que déménager, stocker et sauvegarder définitivement les collections patrimoniales et universitaires de l'Etat de Fribourg, lequel sera présenté au Grand Conseil tout prochainement.

Frais annexes	Devis de réf. 2017	Répartition du crédit additionnel 2023	Devis révisé, intégrant le crédit
	Indice Oct 2017 : 97,5		additionnel
Frais de déménagement des livres (part de stockage transitoire) et frais de déménagement du personnel des bureaux et des machines	1 010 000	121 235	1 131 235
Réaffectation et adaptation nouveaux locaux transitoires (Romont, Polytype, Beauregard), y compris achat étagères mobiles		5 955 737	5 955 737
Réfection qualitative aux abords du bâtiment	450 000	0	450 000
Autres frais annexes, exceptionnels ou imprévus	1 540 000	0	1 540 000
Total	3 000 000	6 076 972	9 076 972

5.2 Devis général

Le tableau suivant présente l'évolution du devis général du projet de 2017 au devis actualisé d'avril 2022, comprenant les positions du crédit additionnel (à l'exception des frais annexes)².

CFC	Travaux	Devis de réf. 2017 indice oct. 2017 : 97,5	Répartition du crédit additionnel 2023 indice avril 2022 : 110,6	Devis révisé, intégrant le crédit additionnel
1	Travaux préparatoires	4 200 000	313 000	4 513 000
2	Bâtiments	61 720 000	17 443 000	61 720 000
3	Equipements exploitation	2 510 000	645 000	3 155 000
4	Aménagements extérieurs	600 000	272 000	872 000

² Les montants sont arrondis à la centaine de milliers de francs

7

CFC	Travaux	Devis de réf. 2017 indice oct. 2017 : 97,5	Répartition du crédit additionnel 2023 indice avril 2022 : 110,6	Devis révisé, intégrant le crédit additionnel
5	Frais secondaires	4 660 000	13 100 000	17 760 000
9	Mobiliers et décorations	2 310 000	147 000	2 457 000
Total	TTC	76 000 000	31 920 000	107 920 000

Afin de mettre en relation les coûts supplémentaires du crédit additionnel et la répartition des montants par CFC, le tableau ci-dessous expose les attributions.

Se référant à l'audit mené en 2022, le coût des travaux est basé sur des estimations à l'indice des prix de la construction de l'Espace Mittelland d'avril 2022 pour la construction de bâtiments administratifs.

Indice de référence du coût des travaux : 110,6 (base de référence octobre 2015 = 100).

CFC	Montants	Motifs
	313 000	Adaptation des installations de chantiers
		Monitoring des bâtiments avoisinants
2	17 443 000	Travaux bâtiment selon le descriptif du point 4
3	645 000	Mise à jour du concept de contrôle d'accès et de sécurité
4	272 000	Aménagements extérieurs aux abords du chantier pour assurer la sécurité des passants et
		remplacements d'arbres abattus pour l'installation de chantier
5	13 100 000	Agents de sécurité pour la période du chantier
		Prestation de AMO
		Provision gestion des risques de la réalisation selon descriptif du point 4
		Reconstitution de la réserve initiale
		Palier au changement de TVA
9	147 000	Restauration du lustre d'entrée de bâtiment central et des luminaires de la rotonde
		Adaptation du desk d'accueil
TOTAL	31 920 000	TTC (TVA à 7,7 %)

Bien que l'achèvement du gros-œuvre approche, la part des réserves présente un montant important. L'analyse de la gestion des risques a révélé des travaux où les causes et les conséquences pourraient être majeures. Par mesure préventive, le SBat a opté de retenir le 100 % des réserves préconisées par le mandataire.

Ces réserves ne devraient toutefois pas être perçues comme un chèque en blanc à la dépense. Une directive d'application de l'OPIC conforme aux nouvelles règles et tenant compte des spécificités du projet BCU définira les compétences pour leur gestion et leur libération, en veillant notamment à ce que tout changement de projet soit soumis à l'autorité politique compétente.

6 Calendrier

L'objectif du planning initial reste inchangé, avec une remise d'ouvrage planifiée à la fin du deuxième semestre 2025. De ce fait, les utilisateurs emménageront dès janvier 2026; l'ouverture au public est programmée pour la rentrée académique, à la fin de l'été 2026.

Toutefois, le crédit d'engagement est devenu insuffisant dès mars 2023 en rapport aux engagements nouvellement contractés. L'octroi du crédit additionnel permettra de financer les coûts engagés, de poursuivre et finir les travaux en bonne et due forme et sans retard.

7 Referendum

Le crédit additionnel demandé ne dépasse pas la limite prévue par l'article 45 de la Constitution du canton de Fribourg (1 % du total des dépenses des derniers comptes de l'Etat, soit 47 455 818 francs selon l'ordonnance RSF 612.21) et ne devra par conséquent pas être soumis au référendum financier obligatoire. Il dépasse la limite prévue à l'article 46 de la Constitution (¼ % des dépenses des derniers comptes, soit 11 863 954 francs) et est, par conséquent, soumis au référendum financier facultatif.

8 Conclusion

Se référant aux éléments ci-dessus, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil l'octroi d'un crédit additionnel de 37 996 972 francs pour poursuivre les travaux d'agrandissement et de restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), à Fribourg et pour financer les déménagements urgents réalisés entre 2019 et 2020.

Le décret proposé n'a pas de conséquence directe en matière de personnel. Il n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il ne pose pas de problème sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'euro-compatibilité.